UNION CYCLISTE INTERNATIONALE

Le Président

A l'attention des :

Organisateurs des épreuves du calendrier UCI Hommes et Femmes

Envoyé par email uniquement

Aigle, le 4 mars 2020
Réf. : Présidence

Mesdames, Messieurs,

Je m'adresse aujourd'hui à vous dans le contexte de l'épidémie de pneumonies (Covid-19) liées au nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) qui touche une partie de la population mondiale, famille cycliste comprise.

Nous nous sommes réunis ce matin avec les représentants des différents membres de la famille cycliste – équipes, coureurs et organisateurs – afin de discuter de la situation globale et se mettre d'accord sur les principes à adopter dans notre sport dans le cadre de cette crise sanitaire.

L'UCI rappelle que toute décision prise vise à réduire les risques d'infection pour les coureurs, le personnel des équipes, le public et toute autre personne impliquée dans le cyclisme, et à éviter que celui-ci ne contribue à la propagation du coronavirus dans le monde.

Tout d'abord, je vous annonce que la décision a été prise de ne procéder à l'annulation d'aucune course à ce stade.

Toute décision d'annulation éventuelle sera prise par les autorités sanitaires des territoires concernés, sur la base de l'évolution de la situation locale et de différents facteurs de risque identifiés. L'ensemble de la famille cycliste sera tenu de s'y conformer.

Concernant les épreuves maintenues, il a été décidé que chaque organisateur devra mettre en place un certain nombre de mesures visant à limiter au maximum tout risque de propagation du coronavirus. Parmi elles :

- la mise en place d'une distance accrue entre le public et les coureurs, dans les zones de départ et d'arrivée en particulier ;

Allée Ferdi Kübler 12
1860 Aigle
Suisse

T: +41 24 468 58 11
E: admin@uci.ch

- le respect d'un protocole médical rigoureux, variable selon les pays, incluant une marche à suivre pour la prise en charge des cas suspects et la mise à disposition d'une cartographie des établissements pouvant procéder à des tests de diagnostic du coronavirus ;
- la limitation du nombre d'équipes logées par hôtel ;
- le respect de certaines mesures d'hygiène, pour éviter par exemple lors de la cérémonie de signature de la feuille de départ que tous les coureurs ne soient en contact avec le même stylo.

De plus amples détails vous seront fournis à cet égard par notre Directeur Médical, le Prof. Xavier Bigard (xavier.bigard@uci.ch).

Par ailleurs, si des organisateurs devaient être amenés, sur décision de leurs autorités, à refuser certaines équipes ou coureurs, nous vous remercions d'en informer directement l'UCI.

Aussi, il se peut que certaines équipes se voient dans l'impossibilité de participer à une épreuve sur la base de motifs valables, que l'UCI aura validés après en avoir été informée. Nous prendrions alors les dispositions nécessaires, au cas par cas, pour qu'aucune ne soit pénalisée, ni financièrement, ni au moment de la prise en compte de ses résultats sportifs dans le cadre notamment de l'évaluation de son statut d'UCI WorldTeam ou d'UCI ProTeam.

Il est extrêmement important que chaque organisateur puisse nous faire part de toute situation particulière.

De notre côté, nous vous informons être en contact permanent avec l'ensemble des parties prenantes afin de prendre rapidement les décisions qui s'imposent en fonction de l'évolution du contexte lié à ce virus.

Pour toute question, nous vous invitons à vous adresser à votre organisation faitière (AIOCC) ou à l'UCI (via son Département des Sports - sportsdepartment@uci.ch). Vous pouvez compter sur nous pour communiquer avec vous aussi souvent que cela sera nécessaire et nous veillerons à vous apporter des réponses rapides.

Je vous remercie pour votre contribution et vous rappelle combien il est important que l'on soit tous unis dans le contexte actuel.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Cordialement,

David Lappartient
Président

Cc : AIOCC
AIGCP
CPA